

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

#### Utilisations identifiées

	-----
	REACHSET 1000
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
	-----
	REACHSET 1001
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
	-----
	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH &amp; Co. KG

Warendorfer Strasse 21

59075 Hamm

No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00

No. Fax +49 (0) 2381 963-849

Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612

Belgium: +32 (0) 70 24 52 45

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

remplace la version: 69 / BE

Date de révision: 23.11.2020

Date d'impression 23.11.20

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

STOT SE 3 H336

Aquatic Chronic 3 H412

STOT RE 2 H373

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

##### Pictogrammes de danger



##### Mention d'avertissement

Attention

##### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

##### composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Acétate d'isobutyle; Acétate de n-butyle; Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques; Hydrocarbures, C9, aromatiques

##### Informations complémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

### 3. Composition/informations sur les composants

#### Composants dangereux

##### Acétate de n-butyle

No. CAS	123-86-4			
No. EINECS	204-658-1			
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29			
Concentration	>= 10	< 20		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 3	H226		
	STOT SE 3	H336		Système nerveux
		EUH066		

##### xylène

No. CAS	1330-20-7			
No. EINECS	215-535-7			
Numéro d'enregistrement	01-2119488216-32			
Concentration	>= 1	< 10		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 3	H226		
	Acute Tox. 4	H332		Voie d'exposition: Exposition par inhalation
	Acute Tox. 4	H312		Voie d'exposition: Exposition par la peau
	Skin Irrit. 2	H315		
	Asp. Tox. 1	H304		
	STOT SE 3	H335		Voies respiratoires
	Eye Irrit. 2	H319		

##### Dioxyde de silicium

No. CAS	14808-60-7			
Concentration	>= 1	< 10		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	STOT RE 1	H372		provoquée par la présence de quartz respirable

##### Hydrocarbures, C9, aromatiques

No. EINECS	918-668-5			
Numéro d'enregistrement	01-2119455851-35			
Concentration	>= 3	< 10		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 3	H226		
	Asp. Tox. 1	H304		
	Aquatic Chronic 2	H411		
	STOT SE 3	H335		Voies respiratoires
	STOT SE 3	H336		Système nerveux
		EUH066		

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

**Acétate d'isobutyle**

No. CAS 110-19-0

No. EINECS 203-745-1

Numéro 01-2119488971-22

d'enregistrement

Concentration  $\geq$  1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2

H225

STOT SE 3

H336

Système nerveux

EUH066

**Éthylbenzène**

No. CAS 100-41-4

No. EINECS 202-849-4

Numéro 01-2119489370-35

d'enregistrement

Concentration  $\geq$  1 < 9 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2

H225

Acute Tox. 4

H332

Voie d'exposition: Exposition par inhalation

STOT RE 2

H373

Oreille

Asp. Tox. 1

H304

**Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques**

No. CAS 64742-48-9

No. EINECS 919-857-5

Numéro 01-2119463258-33

d'enregistrement

Concentration  $\geq$  1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3

H226

Asp. Tox. 1

H304

STOT SE 3

H336

Système nerveux

EUH066

**alkyl sel d'ammonium**

No. EINECS 939-607-9

Numéro 01-2119977130-42

d'enregistrement

Concentration  $\geq$  0,01 < 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Acute Tox. 3

H311

Voie d'exposition: Exposition orale  
Voie d'exposition: Exposition par la peau

Skin Corr. 1C

H314

Eye Dam. 1

H318

Aquatic Acute 1

H400

Aquatic Chronic 1

H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

**Notent**

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**En cas d'inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Autres données

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition. éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

remplace la version: 69 / BE

Date de révision: 23.11.2020

Date d'impression 23.11.20

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Acétate d'isobutyle

Liste	VL (B)			
Valeur	238	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	712	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

##### Acétate d'isobutyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

##### Acétate de n-butyle

Liste	VL (B)			
Valeur	238	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	712	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

##### Acétate de n-butyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

##### xylène

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 12/2009				

##### xylène

Liste	VL (B)			
-------	--------	--	--	--

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020

**Éthylbenzène**

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	884	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)

Etablie le: 12/2009

**Éthylbenzène**

Liste	VL (B)			
Valeur	87	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	551	mg/m <sup>3</sup>	125	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020

**Autres données**

-

**Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****Acétate d'isobutyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	Exposition par la peau			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	10			mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	300			mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet local			
Concentration	300			mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	Exposition par la peau			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	5			mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Durée d'exposition	Long-terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	35,7			mg/m <sup>3</sup>



Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>
<b>Acétate de n-butyle</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m <sup>3</sup>

**Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
Concentration	125	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
Concentration	208	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
Concentration	125	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	871	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	185	mg/kg

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	25	mg/kg

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	150	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	32	mg/kg

**xylène**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	180	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/kg/d
<b>Éthylbenzène</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	18	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d

**alkyl sel d'ammonium**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,7	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,32	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,83	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,98	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,83	mg/kg

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)****Acétate d'isobutyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,17	mg/l

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,017		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eeau		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,34		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	200		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,877		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,0877		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,0755		mg/kg
<b>Acétate de n-butyle</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,18		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,018		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	35,6		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eeau		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,36		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,981		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,0981		mg/l
Valeur type	PNEC		



Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Type	Sol		
Concentration		0,0903	mg/kg
<b>xylène</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration		0,327	mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration		0,327	mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration		12,46	mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration		12,46	mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration		2,31	mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration		6,58	mg/l
<b>Éthylbenzène</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration		0,327	mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration		12,46	mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration		2,31	mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration		6,58	mg/l
<b>alkyl sel d'ammonium</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration		0,00068	mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Concentration	9,27	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,9	mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

### Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration >= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	blanc
Odeur	de solvant

### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

### valeur pH

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

remplace la version: 69 / BE

Date de révision: 23.11.2020

Date d'impression 23.11.20

Remarque non déterminé

**Point de fusion**

Remarque non déterminé

**Point de congélation**

Remarque non déterminé

**point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur 78 à 200 °C

**Point d'éclair**

Valeur 25 °C

**Taux d'évaporation**

Remarque non déterminé

**inflammabilité (solide, gaz)**

non déterminé

**limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Remarque non déterminé

**Pression de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité de vapeur**

Remarque non déterminé

**Densité**Valeur env. 1,413 kg/l  
température 20 °C**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

**température de décomposition**

Remarque non déterminé

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**Temps d'écoulement**Valeur 76 à 104 s  
température 20 °C  
méthode DIN 53211 4 mm**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

## 9.2. Autres informations

### Elément non volatile

Valeur	66	%
méthode	valeur calculée	

### Autres données

Ces informations ne sont pas disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

### 10.4. Conditions à éviter

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

méthode	Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### alkyl sel d'ammonium

Espèces	rat	
DL50	570	mg/kg
méthode	OECD 401	

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	> 10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### xylène

ATE	2000	mg/kg
-----	------	-------

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

remplace la version: 69 / BE

Date de révision: 23.11.2020

Date d'impression 23.11.20

Source alle Daten über 2000 mg/kg

**alkyl sel d'ammonium**Espèces lapin  
DL50 528 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation**ATE > 20 mg/l  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****xylène**ATE 5 mg/l  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
Source alle Werte über 5 mg/l**Éthylbenzène**ATE 1,5 mg/l  
Durée d'exposition 4 h  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
méthode conversion  
Remarque Brouillard**Corrosion/irritation cutanée**méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****xylène**Espèces lapin  
Période d'observation 72 h  
évaluation Irritant pour la peau.  
Source 2 (reliable with restrictions)**alkyl sel d'ammonium**

évaluation Provoque des brûlures.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****xylène**Espèces lapin  
évaluation Irritant pour les yeux.  
Source 2 (reliable with restrictions)**alkyl sel d'ammonium****sensibilisation**méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

**Mutagénicité**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)  
 Remarque Les critères de classification sont remplis.  
 évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**exposition répétée**

Remarque Les critères de classification sont remplis.  
 évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****Acétate d'isobutyle**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**  
 organes : Système nerveux  
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**Acétate de n-butyle**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**  
 organes : Système nerveux  
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**  
 organes : Système nerveux  
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**xylène**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**  
 Voie d'exposition par inhalation  
 organes : Voies respiratoires  
 Remarque Peut irriter les voies respiratoires.

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**  
 Voie d'exposition par inhalation  
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.**

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Remarque Effets narcotiques possibles (sommolence, vertiges).

**Dioxyde de silicium****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.**

Remarque organes : Poumon  
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres données**

Absence de données toxicologiques.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Toxicité pour les poissons (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
CL 50	9,2		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	22	46	mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 202, part 1, static		

**Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques**

Espèces	Daphnia magna		
NOELR	0,23		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
méthode	QSAR modelled data		

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	3,2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	2,14		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

**alkyl sel d'ammonium**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0,0068		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

**Toxicité pour les algues (Composants)****Hydrocarbures, C9, aromatiques**

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

remplace la version: 69 / BE

Date de révision: 23.11.2020

Date d'impression 23.11.20

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)			
EC50	2,6	à	2,9	mg/l
Durée d'exposition	72	h		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### Biodégradabilité (Composants)

#### Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Valeur	53,4		%
Durée de l'essai évaluation	28	d	
	Difficilement biodégradable.		

#### Hydrocarbures, C9, aromatiques

évaluation Facilement biodegradable.

#### alkyl sel d'ammonium

Valeur	> 71	%
évaluation	Facilement biodegradable.	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### Mobilité dans le sol

donnée non disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

## 12.6. Autres effets néfastes

### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets



Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

remplace la version: 69 / BE

Date de révision: 23.11.2020

Date d'impression 23.11.20

**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Code de déchets CEE 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Code de déchets CEE 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**résidus séchés**




Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**14. Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1263	1263	1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES	PAINT	PAINT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

**15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière**

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

## de sécurité, de santé et d'environnement

### COV

COV (CE)	34	%	481	g/l
----------	----	---	-----	-----

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique  
STOT un., Catégorie 3**abréviations**

Flam. Liq - Flammable liquids

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

**Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)****Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES001 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

**Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

**Utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

**scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition**

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

## environnementale

### Utilisation

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide

### Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 300

### Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante  
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.  
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.  
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

### eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

### air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### produit modifié

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

### résidus séchés

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## Contributing exposure scenario controlling worker exposure

### Utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

PROC7 préparations sur sites industriels  
 Pulvérisation dans des installations industrielles  
**Etat** liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante  
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.  
 Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

**mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

**Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

**Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.  
 Matière des gants  
 Les gants multijets de  
 Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle  
 Épaisseur du gant >= 0,7  
 Temps de pénétration >= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

**Protection des yeux**

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

**Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Estimation d'exposition et référence bibliographique****Travailleurs (industriels)**

PROC méthode d'évaluation	PROC7 inhalation, long terme - local et systémique Utilisation à l'intérieur
------------------------------	--

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

estimation de l'exposition	60,5 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,126
substance principale	Acétate d'isobutyle
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate d'isobutyle
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate d'isobutyle
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
PROC	PROC7
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	60,5 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,126
substance principale	Acétate de n-butyle
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate de n-butyle
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'extérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate de n-butyle
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

substance principale	Acétate de n-butyle
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
estimation de l'exposition	Utilisation à l'extérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	242 mg/m <sup>3</sup>
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,504
	Acétate de n-butyle
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC7
méthode d'évaluation	par inhalation
estimation de l'exposition	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	0,1 mg/m <sup>3</sup>
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,34
	xylène
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	par inhalation
estimation de l'exposition	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	0,05 mg/m <sup>3</sup>
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,172
	xylène
<b>Travailleurs (industriels)</b>	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	par inhalation
estimation de l'exposition	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	0,1 mg/m <sup>3</sup>
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,34
	xylène

## **Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**

### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES002 - Applications industrielles: laminage, trempage, coulée et d'autres le traitement sans la formation d'aérosols (à l'intérieur)

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

**Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

**Utilisation**

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROCh01	Autre transformation sans formation d'aérosols
PROCh02	rouleau de revêtement industriel
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage

**scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale****Utilisation**

ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat**

liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: &lt;= 300

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
---------------------	---

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE	080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
---------------------	--



Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

**résidus séchés**

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

**Contributing exposure scenario controlling worker exposure****Utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PROCh01 Autre transformation sans formation d'aérosols

PROCh02 rouleau de revêtement industriel

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

**Etat**

liquide

**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

**mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

**Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

**Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7

Temps de pénétration >= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

### Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

### Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## Estimation d'exposition et référence bibliographique

### Travailleurs (industriels)

PROC	PROC7
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	60,5 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,126
substance principale	Acétate d'isobutyle

### Travailleurs (industriels)

PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate d'isobutyle

### Travailleurs (industriels)

PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate d'isobutyle

### Travailleurs (industriels)

PROC	PROC7
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	60,5 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,126
substance principale	Acétate de n-butyle

### Travailleurs (industriels)

PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate de n-butyle

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

**Travailleurs (industriels)**

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC10

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'extérieur

242 mg/m<sup>3</sup>

ECETOC TRA

0,504

Acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)**

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC13

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'intérieur

242 mg/m<sup>3</sup>

ECETOC TRA

0,504

Acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)**

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC13

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'extérieur

242 mg/m<sup>3</sup>

ECETOC TRA

0,504

Acétate de n-butyle

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

SU3

PROC7

par inhalation

Utilisation à l'intérieur

0,1 mg/m<sup>3</sup>

ECETOC TRA

0,34

xylène

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

SU3

PROC10

par inhalation

Utilisation à l'intérieur

0,05 mg/m<sup>3</sup>

ECETOC TRA

0,172

xylène

**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

SU3

PROC13

par inhalation

Utilisation à l'intérieur

0,1 mg/m<sup>3</sup>

ECETOC TRA

0,34

xylène

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

remplace la version: 69 / BE

Date de révision: 23.11.2020

Date d'impression 23.11.20

## **Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval**

### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

## **Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)**

### **Titre abrégé du scénario d'exposition**

ES003 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

### **Utilisation de la substance/préparation**

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### **Utilisation**

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

## **scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**

### **Utilisation**

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**Etat** liquide

### **Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: <= 250

### **Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante  
Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

### **eaux usées**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

### **air vicié**

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

**Sol**

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**produit modifié**

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses  
 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**résidus séchés**

Code de déchets CEE 080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## **Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)**

**Titre abrégé du scénario d'exposition**

Numéro de la matière: CES006

**Utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

**Etat** liquide**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

**Autres conditions d'utilisation pertinentes**

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

**mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

Date de révision: 23.11.2020

remplace la version: 69 / BE

Date d'impression 23.11.20

d'exposition .

**Protection respiratoire - Note**

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

**Protection des mains**

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant &gt;= 0,7

Temps de pénétration &gt;= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

**Protection des yeux**

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

**Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Estimation d'exposition et référence bibliographique****Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate d'isobutyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'extérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate d'isobutyle

**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11

Nom commercial: Hesse Appret PU isolant DP 4791-9343

Version: 70 / BE

remplace la version: 69 / BE

Date de révision: 23.11.2020

Date d'impression 23.11.20

méthode d'évaluation	Long-terme par inhalation
estimation de l'exposition	242 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	Acétate de n-butyle
<b>Travailleurs (professionnelle)</b>	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	par inhalation Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,05 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,172
substance principale	xylène
<b>Travailleurs (professionnelle)</b>	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	par inhalation Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,1 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,34
substance principale	xylène
<b>Travailleurs (professionnelle)</b>	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	par inhalation Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	0,05 mg/m <sup>3</sup>
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,172
substance principale	xylène

## Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

### **Guide pour les utilisateurs en aval**

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.